



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

artisans

Question écrite n° 47078

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les revendications de différentes associations de Haute-Savoie concernant les évolutions juridiques à apporter aux conditions de travail des conjoints de chefs d'entreprises artisanales, commerciales et de services. Ainsi, ces associations demandent notamment un raccourcissement du délai de carence de 15 jours pour les indemnités journalières, une déduction totale du BIC du salaire de la conjointe, la parité avec les salariés au regard de l'allocation parentale d'éducation et la prise en charge des jeunes jusqu'à 20 ans. Il lui demande de bien vouloir lui donner son point de vue sur l'ensemble de ces demandes.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47078

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 2000, page 3202